

clb¹ Violette accepte de le construire Place de la Croise Boissée à proximité de la mairie.

Le conseil municipal décide d'interdire le stationnement des poids lourds Place de la Croise Boissée comme il détermine les distances de stationnement interdit rue de Bel Air (arrage entre la rue de l'Impérial et la rue Jean Jaurès) rue de la Fontaine (entre le vestibule de la mairie et 15 mètres au delà en direction de Fontenay.)

Monsieur Geneux ayant fait une observation au sujet d'une facture de clb² Robert relative à l'équipement du second terrain de football, reprochant au maire de favoriser la Société de football au détriment des autres sociétés, comme le tennis et les boulles, demandant aussi que la commission des Finances soit réunie plus souvent pour l'étude des factures. Le maire lui répond qu'il ne croit pas défavoriser telle ou telle société au détriment d'une autre, qu'il a le souci de donner à notre jeunesse des installations sportives en rapport avec son développement et que d'ailleurs la facture incriminée rentre dans le cadre des aménagements qui ont été décidés par le Conseil municipal lors de l'acquisition du terrain annexe.

Il est ensuite demandé au maire d'écrire à l'administration des chemins de fer pour la prier d'autoriser la gare de Abbeney, comme cela se fait dans certaines gares, à délivrer des cartes hebdomadaires de circulation du métro. Il faudrait donner le chiffre des usagers; la gare de Abbeney doit être en mesure de le fournir.

La séance est ensuite levée.

A large area of the page has been redacted with a thick black marker. Over this redacted area, several handwritten signatures are visible in blue ink. The signatures include "M. Deneau", "M. Boin", "J. Baudouin", "J. Baudouin", "J. Baudouin", "J. Baudouin", and "J. Baudouin". There are also some other smaller, less legible signatures and initials.

Séance du Conseil Municipal du quinze Février mil neuf cent soixante quatre

Le quinze février mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son maire étaient présents : clb¹. Judith, clb¹ Baudouin, Baulieu, Violette, Legrand, Truffaut, Cumant, Robert, Nice

clb¹. Parant ayant donné pouvoir à ab² Judith

Absents excusés : St H. Geneux, Boursier, Rabier

Absents : St H. Gilles, Lrizillon

Secrétaire de séance. H. Bumaut.

Le Président ouvre la séance et lit le projet de contrat avec M^e Gervaise urbaniste chargé d'établir un plan d'urbanisme de détail de Chabeney en concordance avec le plan directeur d'urbanisme de la Région de Corbeil-Essonnes. Des honoraires alloués à M^e Gervaise sont fixés parfaitement à 110.000 francs.

Il lit ensuite un projet de convention avec la Société Rivaud qui prend à sa charge le paiement des honoraires qui seront dus à M^e Gervaise avec la réserve que si d'autres promoteurs étaient chargés de programmes concurremment avec la Société Rivaud, ils participeraient à la dépense proportionnellement au nombre de logements construits.

Après demande d'explications de MM. Baulieu et Violette et réponse du Maire, les projets de contrat avec M^e Gervaise et de convention avec la Société Rivaud sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire présente ensuite un projet de convention avec la Société Rivaud pour le paiement de la taxe de régularisation des valeurs foncières sur le programme de construction de 180 logements au lieu dit "la Corbillasse". Cette convention qui est libellée avec le même texte que celle relative au projet des "Nougets" est approuvée à l'unanimité de même que celle prévoyant les frais de raccordement à l'égout qui sont fixés à 1100^f par logement.

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer les contrats et conventions dont il vient d'être question.

Le Président demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'emprunt de 240.000 francs qui est à contracter auprès du Crédit Foncier de France au taux de 6,35% pour une durée de vingt ans. cet emprunt est destiné à financer les travaux d'assainissement du programme 1964.

Le Conseil Municipal délibère et vote la réalisation de cet emprunt. Le Maire communique les devoirs établis par M^e l'Ingénieur vicinal pour le programme d'entretien de la voirie en 1964.

Les goudronnages avec les emplois partiels des rues Jean Jaurès, des Ecoles et de la Route de Chabenet, le revêtement des trottoirs des rues de Chilly, Général Leclerc et place de la Broise Boissée et la réfection des trottoirs de la rue de la Sablière coûteront 22 944 francs. Il y aura lieu de prévoir cette dépense lors de l'établissement du budget primitif 1964.

La réfection de la Place de la Gare, si elle nous avait été remise par la S.N.C.F, aurait occasionné une dépense de 6.000 francs.

Le Maire indique que la réfection des trottoirs de la rue de la Sablière devrait se faire après les travaux d'assainissement dans cette rue.

Le Maire donne lecture de diverses demandes de subventions :

1^e de la Chambre des métiers de Seine et Oise pour création de bennes donnant des cours d'enseignement. Après renseignements donnés par M^r Violette, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention.

2^e de l'Association départementale de Seine et Oise des déportés du travail et des réfractaires. Le Conseil Municipal refuse.

3^e des parents d'élèves du lycée de Corbeil-Essonnes qui demandent une participation communale aux frais d'équipement d'un stade scolaire à créer au Nord du lycée. Le Conseil Municipal refuse cette participation.

4^e de l'Inspection Académique de Seine et Oise pour l'œuvre des pupilles de l'école publique.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention accordée en 1963.

5^e de l'Inspection primaire pour l'organisation de la fête de plein air le 24 mai des écoles publiques de la circonscription de Corbeil-Essonnes.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50 francs.

6^e de la Société de chasse de Chennecy, en formation, dont M^r Baumant s'occupe activement.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50 francs.

Le Président entretient ensuite l'Assemblée du projet de construction de l'école Maternelle rue des Châtaignes ; il dit que la Société Rivaud s'est mise en rapport avec M^r Marion rue Périchon ; elle achèterait son terrain et céderait à M^r Gramoy la surface qu'il désire, permettant ainsi à la Commune d'acheter la parcelle de 887 mètres carrés qui a été déterminée par M^r Dujew. Cette heureuse solution, si elle peut intervenir rapidement, faciliterait de la meilleure façon l'avancement de notre programme.

Le Maire parle ensuite de la construction des garages rue de la Sablière ; il dit que les marchés de gré à gré pour les portes qui ont été infructueux à l'adjudication sont en train de s'établir pour les portes "Aciéroid", les fenêtres "la Ciniassée" par l'intermédiaire de M^r Violette, les dépenses restent dans les chiffres de l'adjudication ; par contre la charpente métallique a été insuffisamment évaluée et va dépasser de 6 000 francs l'estimation. C'est M^r Violette qui est l'entrepreneur désigné.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de modification de l'entrée du groupe scolaire Filles, de l'élargir à 5 mètres pour permettre la pénétration des camions. Cela faciliterait notamment le goudronnage des cours. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet et charge M^r Legrand de faire une estimation de la dépense.

Monsieur Baumant rappelle qu'il est nécessaire de mettre une cloison entre les garages du service de sécurité et les garages de la voirie.

Messieurs Violette et Legrand sont d'accord de placer cette cloison seule.

ment après la construction afin de ne pas gêner la pose des fermes -

Le maire revient sur le problème de l'assainissement pour informer le Conseil Municipal que M^e l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Pennecot chargé de l'assainissement de la région de Corbeil envisagerait de prolonger jusqu'à notre commune le gros collecteur qui est à Chouliy Galant et débute l'assainissement de Corbeil-Essonnes (si l'expansion de Chavenay se réalise) et absorberait ainsi les eaux usées de toute la localité. Ce serait évidemment une heureuse solution à notre actuel problème.

Le maire entretient le Conseil Municipal du sinistre de l'église de Chavenay du 26 décembre 1962. Il s'est étonné de voir que le montant de l'entreprise Lestrade pour la réfection de la tribune était beaucoup plus élevé que l'indemnité qui a été réglée par la Compagnie d'Assurances. Il a interrogé M^e Bozillot qui était chargé de la conduite des travaux et le cabinet Callonge Frères à qui l'expertise avait été confiée. Il s'est révélé que l'expertise n'a pas accepté le devis Lestrade dans son intégralité et qu'il a du être revu à la juste proportion du dommage. Monsieur Bozillot ne s'étant pas inquiété du montant réservé au devis par les experts a donné l'ordre à l'entreprise Lestrade d'exécuter le travail. Cette entreprise s'est conformée à son devis et, comme elle n'a commencé les travaux qu'en fin d'année elle a actualisé son mémoire.

Ce manque de contrôle nous coûte plus de 2.000 francs.

De plus il a été constaté que le travail de dépose et de repose de 2 stalles complètes qui était estimé 180 francs sur le devis, n'a pas été fait. Je l'ai signalé à l'entreprise Lestrade qui a convenu de son erreur et a déduit cette somme de 180 francs du mémoire qui avait cependant été vérifié et arrêté par le vérificateur.

Monsieur Briffaut aimerait que l'abri qui est prévu pour l'attente des enfants voyageant par le car à destination du lycée et des écoles de Corbeil soit rapidement édifié.

Monsieur Vuillet qui a été chargé de cette légère construction est invité à l'ériger dès que possible.

Le stationnement des voitures, place de la Croix-Bordée devrait être réglementé par des lignes jaunes, il est suggéré de demander à M^e l'Ingénieur Vicinal de faire une étude, comme il a du le faire pour la place de l'Hôtel de Ville à Corbeil-Essonnes où le parking est remarquablement fait.

La séance est ensuite levée à 22^h.45.

*J. Bozillot
J. Lapeyre
J. Vuillet
J. Briffaut
J. Dauvin*